



F A É C U M

# DEMANDES BUDGÉTAIRES

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PREBUDGETAIRES 2021-2022

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Rédaction :

David Imbeault, conseiller politique

Révision :

Sandrine Desforges, secrétaire générale

Jonathan Desroches, coordonnateur à la recherche universitaire

Claire De Muns, coordonnatrice aux affaires externes

Marie-Hélène Rivest, coordonnatrice aux affaires administratives et au développement

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265

Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et des intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. LOGEMENT ÉTUDIANT</b>	<b>6</b>
<b>2. SANTÉ PSYCHOLOGIQUE</b>	<b>8</b>
<b>3. STAGES</b>	<b>10</b>
<b>4. PRÉCARITÉ FINANCIÈRE</b>	<b>12</b>
<b>5. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC</b>	<b>15</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>17</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>18</b>

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

<b>AFE</b>	Aide financière aux études
<b>FAÉCUM</b>	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
<b>FAEUQEP</b>	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
<b>FIO</b>	Frais institutionnels obligatoires
<b>FRQ</b>	Fonds de recherche du Québec
<b>FRQNT</b>	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
<b>FRQSC</b>	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
<b>FRQS</b>	Fonds de recherche du Québec – Santé
<b>PCUE</b>	Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants [et les étudiantes]
<b>PHARE</b>	Prospection des habitudes et des aspirations résidentielles étudiantes (PHARE)
<b>SCHL</b>	Société canadienne d'hypothèques et de logement
<b>UEQ</b>	Union étudiante du Québec
<b>UTILE</b>	Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant

## INTRODUCTION

En janvier 2021, le ministre des Finances, Éric Girard, lançait les consultations prébudgétaires en vue de l'élaboration du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec.

Afin de se relever des impacts socio-économiques causés par la crise socio-sanitaire de la COVID-19, le gouvernement du Québec doit miser sur la jeunesse et l'innovation, qui constituent les assises d'une relance sociale et économique pérenne. Pour la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), l'élaboration du budget 2021-2022 représente donc une occasion à ne pas manquer afin d'améliorer les conditions d'études pour assurer une relève qualifiée, et afin de favoriser la recherche étudiante qui est centrale à l'innovation.

Ce document présentera des propositions s'articulant autour de cinq axes d'intervention : le logement étudiant, l'amélioration de la santé psychologique étudiante, la compensation financière des stages étudiants, la lutte contre la précarité financière en contexte de COVID-19 et le financement de la recherche étudiante par les Fonds de recherche du Québec (FRQ).

## 1. LOGEMENT ÉTUDIANT

En 2017, l'Unité de travail pour l'implantation du logement étudiant (UTILE) publiait le rapport de son enquête sur la prospection des habitudes et des aspirations résidentielles étudiantes (PHARE). Les données issues de cette enquête indiquaient que la population étudiante dédie une proportion anormalement élevée de ses revenus au paiement de son loyer (UTILE, 2017).

Plusieurs organismes de référence tels que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) utilisent le taux d'effort comme mesure du prix des loyers relativement à la capacité financière d'une population. Celui-ci est calculé de la manière suivante :

$$\text{Taux d'effort} = (\text{loyer personnel mensuel} + \text{charges additionnelles}) / \text{revenus mensuels}$$

Les charges additionnelles correspondent aux factures liées au logement, comme l'électricité. Dans le cas d'une personne aux études, les revenus incluent, avant impôts, le salaire, les prêts, les bourses et l'aide financière parentale. La SCHL considère qu'un loyer doit représenter moins de 30% du revenu total pour être considéré comme abordable et qu'un taux d'effort de 50% correspond à une situation financière très précaire (SCHL, 2019).

Or, l'enquête PHARE a démontré que 70% de la population étudiante locataire a un taux d'effort supérieur à 30%. Pire encore, 35% de celle-ci a un taux d'effort supérieur à 50%. De plus, 65% de la population étudiante réside à Montréal, où le taux d'effort médian est le plus élevé parmi toutes les villes québécoises accueillant une population universitaire (UTILE, 2017a).

Ces données mènent à un premier constat : la population étudiante vit dans une situation très précaire et le prix des logements y contribue significativement. L'offre de logements étudiants n'est pas suffisante pour permettre à cette population de se loger de manière abordable.

Ensuite, l'Aide financière aux études (AFE), dans sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins de la population étudiante en matière de logement. Effectivement, elle reconnaît des frais de subsistance mensuels uniformes pour l'ensemble de la population étudiante résidant à l'extérieur du domicile familial. Aussi, les étudiantes et les étudiants dont l'établissement d'enseignement est considéré comme étant à distance raisonnable de leur domicile familial ne se font reconnaître aucun frais de subsistance. Cette formule désavantage la communauté étudiante montréalaise qui représente pourtant la majorité de la communauté étudiante québécoise et se traduit par un taux d'effort particulièrement élevé dans cette ville (UTILE, 2017a).

Ainsi, la FAÉCUM demande :

**Que le gouvernement du Québec accorde au ministère de l'Enseignement supérieur les fonds nécessaires pour que l'Aide financière aux études prenne en compte les coûts réels des loyers payés par les ménages étudiants en fonction de la ville universitaire dans son calcul des frais de subsistance.**

**Que le gouvernement du Québec accorde au ministère de l'Enseignement supérieur les fonds nécessaires pour que l'Aide financière aux études cible un taux d'effort pour la population étudiante, plutôt qu'un montant d'aide fixe, et que ce taux d'effort soit inférieur à 30%.**

## 2. SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Les enjeux liés à la santé psychologique ne sont pas nouveaux chez la communauté étudiante. L'enquête « Ça va ? », réalisée au cours de l'année 2015-2016 par la FAÉCUM et à laquelle ont répondu plus de 10 200 étudiants et étudiantes, et l'enquête « Sous ta façade », menée par l'Union étudiante du Québec (UEQ) en 2018, à laquelle près de 24 000 étudiantes et étudiants ont répondu, ont toutes les deux démontré qu'une grande proportion de cette population (approximativement 60%) montrait des scores de détresse psychologique équivalents ou supérieurs au quintile supérieur de la population générale (FAÉCUM, 2016 et UEQ, 2019). À l'Université de Montréal, 22% des répondantes et des répondants affichaient des symptômes dépressifs suffisamment sévères pour nécessiter une prise en charge immédiate (FAÉCUM, 2016). Celles-ci et ceux-ci étaient également deux fois plus nombreux à avoir pensé au suicide au cours des 12 mois précédant l'enquête que les personnes du même âge dans la population générale (FAÉCUM, 2016). La situation pré-pandémique était donc déjà très inquiétante et appelait à une intervention rapide du gouvernement (UEQ, 2019).

La crise de la COVID-19 a toutefois exacerbé les enjeux de santé psychologique dans l'ensemble de la société, et les membres de la communauté étudiante en ont particulièrement souffert. Les résultats d'une enquête sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychologique étudiante menée à l'automne 2020 par l'UEQ, en collaboration avec la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), soulignent notamment que 81% des étudiants et des étudiantes montraient des scores de détresse psychologique équivalents ou supérieurs à ce qui représente habituellement le quintile supérieur de la population générale (UEQ, 2021). De plus, 51% des répondantes et des répondants ont indiqué avoir ressenti que leur niveau de détresse psychologique a augmenté depuis le début de la session d'automne 2020, et 52% des répondantes et des répondants ont affirmé avoir ressenti un besoin de soutien psychologique depuis le début de la session d'automne 2020 (UEQ, 2021). Or, 77% de ces personnes ont indiqué ne pas avoir eu recours à une aide professionnelle en lien avec ce besoin (UEQ, 2021).

Afin de réduire les impacts de la COVID-19 sur la santé psychologique étudiante, le gouvernement du Québec a annoncé, en août 2021, un investissement de 10 M\$ dédiés à l'augmentation du soutien psychosocial au sein des établissements d'enseignement postsecondaire (Gouvernement du Québec, 2020). Bien que ces investissements étaient nécessaires, il ne s'agissait que d'un financement ponctuel, alors que les besoins liés à la mise en place d'initiatives favorisant la santé psychologique étudiante, tels que l'augmentation des ressources pour favoriser l'accès aux consultations individuelles en psychologie, sont récurrents.

En réponse aux demandes répétées des associations étudiantes, le ministère de l'Enseignement supérieur travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action en santé psychologique étudiante pour les établissements d'enseignement supérieur. Ce plan d'action devrait entrer en vigueur à compter de l'automne 2021. Dès le budget 2021-2022, il importe donc que le gouvernement du Québec s'assure d'octroyer aux universités une enveloppe financière récurrente dédiée à la mise en place d'initiatives visant à favoriser la santé psychologique étudiante afin de leur permettre d'appliquer les mesures découlant de ce plan d'action et, notamment, d'augmenter leurs services d'aide en santé psychologique afin que ceux-ci répondent aux besoins réels de la communauté étudiante.

Ainsi, la FAÉCUM demande :

**Que le gouvernement du Québec prévoie une enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration de la santé psychologique étudiante qui permettra de financer entièrement la mise en place du plan d'action en santé psychologique étudiante pour les établissements d'enseignement supérieur, actuellement en cours d'élaboration par le ministère de l'Enseignement supérieur.**

### 3. STAGES

Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'époque, Jean-François Roberge, annonçait le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires. Assorti d'une enveloppe récurrente de 30 M\$, ce programme prévoit des bourses de soutien à l'intention des stagiaires suivant certaines formations dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Ce programme répondait à une demande récurrente au sein du mouvement étudiant de voir les stages être mieux compensés pour combattre la précarité financière étudiante. Sans compensation, elles et ils doivent travailler de nombreuses heures en parallèle de leur stage ou tout simplement abandonner leur emploi, mettant du même coup de côté ce qui constitue la principale source de revenus pour cette population (CRIS-UQO, 2018). Autrement dit, ils et elles doivent choisir entre surcharge de travail et précarité financière.

La FAÉCUM a donc reçu favorablement l'annonce de la création de ce programme de bourses, en réponse aux demandes répétées des associations étudiantes. Toutefois, encore aujourd'hui, plusieurs programmes d'études qui correspondent aux critères de sélection demeurent exclus de la liste des programmes compensés. En effet, pour être admissible, un programme devrait mener à une profession qui remplit les critères suivants (Gouvernement du Québec, 2019) :

- le fait que les personnes qui exercent ces professions aient une incidence directe sur un bassin important d'utilisatrices et d'utilisateurs des services publics ;
- la rareté relative de la main-d'œuvre dans ces professions et les difficultés de recrutement dans les milieux publics ;
- le fait que ces professions soient principalement exercées dans des milieux publics, parapublics et communautaires ;
- le fait que les étudiants et les étudiantes qui réalisent les stages prévus dans les programmes d'études conduisant à l'exercice de ces professions ne soient habituellement pas rémunérés ni soutenus financièrement.

Plusieurs formations semblent remplir les critères établis par le gouvernement, mais ne sont pas incluses dans le programme. À titre d'exemples, il est possible de penser aux programmes universitaires d'audiologie, d'ergothérapie et de physiothérapie. Le gouvernement se doit de corriger cette iniquité.

Le gouvernement doit aussi investir des sommes supplémentaires afin de compenser plus de stages. En effet, l'ensemble des stages caractérisés par une prise en charge de longue durée impliquent une charge

de travail significative pour l'étudiante ou l'étudiant. Une compensation doit être offerte pour permettre à ces personnes de se concentrer sur leur tâche et leur apprentissage.

Ainsi, la FAÉCUM demande :

**Que le gouvernement du Québec prévoie une enveloppe budgétaire dédiée pour réajuster l'enveloppe globale du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, ce qui permettrait d'élargir la liste des programmes couverts afin d'inclure tous les programmes remplissant les critères d'admission.**

## 4. PRÉCARITÉ FINANCIÈRE EN CONTEXTE DE COVID-19

La crise de la COVID-19 a évidemment été synonyme d'incertitudes et de précarité financière pour beaucoup de gens. La communauté étudiante, qui montrait déjà des signes de précarité financière inquiétants avant le début de la crise socio-sanitaire (UEQ, 2018), a été particulièrement impactée par les conséquences de cette dernière sur le plan économique et en est encore aujourd'hui durement touchée. En effet, selon une enquête menée par Statistique Canada entre le 19 avril et le 1<sup>er</sup> mai 2020, à laquelle 100 000 étudiantes et étudiants postsecondaires canadiens ont pris part, 48% des étudiantes et des étudiants postsecondaires qui avaient un emploi avant le début de la crise socio-sanitaire ont perdu leur emploi ou ont été mis à pied (Statistique Canada, 2020). De plus, 26% de cette même population a vu ses heures de travail être réduites depuis le début de la crise (Statistique Canada, 2020). Pour ce qui est des étudiantes et des étudiants qui n'avaient pas d'emploi au début de la pandémie, 49% ont déclaré avoir perdu des perspectives d'emploi (Statistique Canada, 2020).

Alors que les étudiantes et les étudiants travaillent généralement l'été pour accumuler de l'argent pour l'année, nombre de ces personnes ont dû se priver de cette source de revenus en raison de la mise à l'arrêt de plusieurs secteurs économiques. La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants [et les étudiantes] (PCUÉ) a certes représenté une aide substantielle pour de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants. Cependant, celle-ci n'a malheureusement pas permis de combler les besoins financiers de l'ensemble des membres de la communauté étudiante se trouvant dans une situation financière précaire. Effectivement, il n'est plus possible de compléter une demande pour la PCUÉ depuis le 30 septembre 2020, malgré la prolongation de la crise socio-sanitaire et de ses nombreux impacts sur le secteur économique. De plus, les membres de la communauté étudiante internationale, qui représentent une composante essentielle de la population étudiante québécoise, n'étaient pas admissibles à la PCUÉ. Ainsi, il est crucial que le gouvernement du Québec continue d'investir afin de soulager les membres de la communauté étudiante dont la situation financière est précaire.

### Frais institutionnels obligatoires

Dans plusieurs universités québécoises, notamment à l'Université de Montréal, la communauté étudiante doit encore payer des sommes importantes pour financer des services qui n'ont pas pu être adaptés au contexte d'études à distance. Ces sommes sont souvent en lien avec les frais institutionnels obligatoires (FIO), soit l'ensemble des frais obligatoires, à l'exception des droits de scolarité, imposés par les universités aux étudiantes et aux étudiants. En effet, plusieurs services ont été fermés ou ont été grandement affectés en raison de la situation, mais la communauté étudiante se voit toujours dans l'obligation de payer le plein prix pour ceux-ci. Par exemple, malgré les efforts de l'institution d'offrir un service à distance selon les directives socio-sanitaires du gouvernement, la communauté étudiante de l'Université de Montréal paye

encore le plein prix pour un centre sportif dont les locaux et les installations ont été, pour une bonne partie de l'année, non accessibles à la communauté étudiante.

Évidemment, la crise socio-sanitaire implique des contraintes financières additionnelles pour les universités elles-mêmes. Ainsi, les universités ne peuvent pas aisément piger dans leurs fonds afin de rembourser les FIO payés par la communauté étudiante, tout en s'assurant de financer les initiatives visant à assurer la qualité de l'enseignement et en limitant les impacts à long terme sur l'offre de services à la communauté étudiante. C'est pourquoi la FAÉCUM demande au gouvernement d'intervenir financièrement pour aider les universités à rembourser à la communauté étudiante les FIO que cette dernière débourse pour des services auxquels elle n'a que partiellement ou pas accès.

Ainsi, la FAÉCUM demande :

**Que le gouvernement du Québec prévoie une enveloppe budgétaire dédiée aux universités pour lui permettre de rembourser les frais institutionnels obligatoires déboursés par la communauté étudiante pour des services qui ne lui ont pas été accessibles dû à la crise de la COVID-19.**

#### [Exemption des revenus gagnés dans la lutte contre la COVID-19 du calcul de l'AFE](#)

La contribution étudiante à la lutte contre la COVID-19 a été plusieurs fois soulignée. Non seulement la communauté étudiante a fourni un effort important dans le domaine de la santé, elle représente également une part importante des travailleuses et des travailleurs qui ont permis aux Québécois et aux Québécoises d'avoir accès de manière ininterrompue, tout au long de la crise, aux services essentiels tels que l'épicerie et la pharmacie.

Le gouvernement du Québec a notamment reconnu cette contribution en annonçant une exemption temporaire des revenus gagnés durant la lutte contre la COVID-19 dans le calcul de l'AFE pour les emplois occupés dans certains organismes du réseau de la santé et des services sociaux entre le 13 mars et le 31 août 2020.

S'il faut saluer cette initiative, la FAÉCUM se questionne sur l'admissibilité très restreinte à cette mesure. En effet, le gouvernement du Québec a lui-même reconnu à maintes reprises le rôle crucial des commis d'épiceries, des caissières ou des caissiers, et d'autres travailleuses ou travailleurs essentiels en dehors du milieu de la santé et des services sociaux au cours de la crise (Charlebois, 2020). Afin d'être cohérent avec son propre discours, mais aussi par souci d'équité dans la lutte contre la précarité financière étudiante, le gouvernement devrait élargir l'admissibilité de cette exemption à tous les emplois qu'il a lui-même jugé essentiels pendant la crise.

Ainsi, la FAÉCUM demande :

**Que le gouvernement du Québec octroie un montant pour permettre l'élargissement des critères d'admissibilité à l'exemption temporaire des revenus gagnés durant la lutte contre la COVID-19 dans le calcul de l'Aide financière aux études, afin de s'assurer que toute personne ayant travaillé dans un service jugé essentiel par le gouvernement y soit admissible.**

### Élimination des intérêts sur les prêts étudiants

Enfin, le 30 novembre 2020, le gouvernement du Canada publiait son Énoncé économique de l'automne de 2020. Le gouvernement y annonçait notamment l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants canadiens et sur le prêt canadien aux apprentis pour 2020-2021 (Gouvernement du Canada, 2020). Puisque le gouvernement du Québec gère son propre programme de prêts étudiants, il est en droit d'obtenir une compensation financière qu'il pourra réinvestir dans son propre budget.

La précarité financière touche certes la communauté étudiante, mais aussi les jeunes diplômés et diplômées. En effet, en 2015, les étudiantes et les étudiants québécois entraient sur le marché du travail avec une dette moyenne de 11 900\$ (Alini, 2018). En utilisant la compensation du fédéral pour éliminer, similairement, les intérêts sur les dettes d'études au Québec, le gouvernement du Québec pourrait soulager les personnes diplômées et les aider à passer à travers la crise.

Dès le début de la crise, le gouvernement du Québec avait suspendu le remboursement des prêts étudiants pendant six mois. La FAÉCUM lui demande donc de prendre acte de la durée inattendue de la crise et d'offrir un nouveau répit aux diplômées et aux diplômés en prolongeant cette mesure..

Ainsi, la FAÉCUM demande :

**Que le gouvernement du Québec réinvestisse les montants reçus en transferts fédéraux pour compenser pour l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants canadiens dans l'élimination des intérêts sur les prêts de l'Aide financière aux études pour 2020-2021.**

## 5. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

En 2018-2019, les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont ouvert leurs concours de bourses de formation en recherche (bourses de maîtrise et de doctorat) à la communauté étudiante internationale. Bien qu'il soit essentiel de favoriser la contribution de la communauté étudiante internationale à l'innovation québécoise, il est maintenant possible de constater, deux ans plus tard, que cette mesure a, du même coup, entraîné une diminution importante de l'accessibilité aux bourses doctorales au Québec. En effet, le nombre de nouvelles bourses doctorales a été insuffisant pour compenser l'explosion du nombre de demandes causée par l'ouverture de ces concours aux étudiantes internationales et aux étudiants internationaux. Ceci a pour conséquence immédiate de réduire l'accès à la recherche pour les étudiantes et les étudiants du Québec qui y auraient initialement eu accès, limitant ainsi la capacité d'innovation associée à la recherche doctorale dans la province.

Du côté des bourses de maîtrise, l'ouverture à la communauté étudiante internationale a un effet essentiellement négligeable, le nombre de demandes n'ayant pas augmenté de manière significative. C'est la raison pour laquelle l'analyse est concentrée sur les bourses doctorales. L'ensemble des données utiles à l'analyse sont tirées des tableaux présents dans les rapports annuels de gestion de chacun des trois Fonds, le tableau 8 pour le FRQNT (FRQ – Nature et technologies, 2020) et le FRQSC (FRQ – Société et culture, 2020), ainsi que le tableau 9 pour le FRQS (FRQ – Santé, 2020).

**TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCESSIBILITÉ AUX BOURSES DOCTORALES DES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC DEPUIS LE CONCOURS 2013-2014**

Années du concours de bourses	Bourses de doctorat distribuées	Demandes de bourses de doctorat admissibles	Taux d'accessibilité
2013-2014	602	1702	0,35
2014-2015	563	1649	0,34
2015-2016	496	1622	0,31
2016-2017	580	1618	0,36
2017-2018	575	1553	0,37
2018-2019	655	2315	0,28
2019-2020	679	2564	0,26

L'évolution dans le temps du taux d'accessibilité est présentée dans le tableau 1. Ce taux représente le rapport entre le nombre de bourses remises par les FRQ et le nombre de demandes admissibles qui ont été soumises aux concours. L'effet de l'ouverture des bourses à la communauté étudiante internationale est bien visible à partir du concours 2018-2019. Pour ce concours, seules 28% des demandes admissibles ont reçu une bourse, alors que le taux était de 37% l'année précédente. De plus, il est possible de constater

que l'accessibilité aux bourses de recherche continue d'être à la baisse pour le concours 2019-2020 en atteignant sa valeur la plus basse des dernières années.

Un taux à la hausse alors que le nombre de demandes est essentiellement constant, comme c'est observé avant le concours 2018-2019, reflète l'engagement de l'État à supporter la recherche et l'innovation en permettant d'offrir des opportunités pour les doctorants et les doctorantes du Québec. Ainsi, pour qu'au minimum l'accessibilité à la recherche doctorale au Québec soit maintenue malgré l'augmentation du nombre de demandes, les FRQ doivent avoir le financement nécessaire pour viser un taux de 37%. Dans le but de revenir à ce niveau, avec les données de 2019-2020, il faut donc créer l'équivalent de 270 nouvelles bourses doctorales pour compléter les 679 déjà existantes.

Les bourses doctorales des FRQ sont d'une durée de quatre ans pour un montant de 21 000\$ par année. À terme, il est donc possible de conclure qu'un investissement de près de 23 M\$ annuellement serait nécessaire afin de permettre de maintenir l'accès à la recherche doctorale à la hauteur du concours précédent celui de 2018-2019. De manière plus détaillée, il s'agirait de 5 670 000\$ la première année, 11 340 000\$ la deuxième, 17 010 000\$ la troisième et de 22 680 000\$ les années suivantes.

La situation actuelle a un impact bien concret sur plusieurs étudiantes et étudiants dont le profil académique aurait permis d'obtenir une bourse doctorale des FRQ avant 2018-2019 et de pouvoir se concentrer à temps plein sur leur projet de recherche. C'est donc un potentiel scientifique important que le Québec laisse sur la table depuis deux ans, un potentiel qui possède toutes les qualifications pour contribuer à l'innovation et à l'économie de la province.

Ainsi, la FAÉCUM demande :

**Que le gouvernement du Québec s'assure que les modifications faites aux programmes de bourses d'excellence des FRQ ne diminuent pas l'accessibilité à ces bourses en allouant des fonds supplémentaires aux FRQ pour compenser l'élargissement du bassin d'étudiantes et d'étudiants admissibles.**

## CONCLUSION

L'année 2020 aura été une année de chamboulements majeurs pour l'ensemble de la société. La crise de la COVID-19 a amplifié des problèmes déjà existants et en a fait surgir de nouveaux. Avant celle-ci, le gouvernement du Québec se trouvait dans une situation fiscale enviable, après des années d'austérité qui ont eu des répercussions importantes sur la qualité des services publics. Désormais, le gouvernement du Québec doit paver la voie afin de prévoir une relance sociale et économique durable.

De nombreuses études appuient les constats selon lesquels la population étudiante aura été particulièrement affectée par la crise, notamment par l'exacerbation des enjeux de précarité financière et de détresse psychologique. Le gouvernement du Québec doit utiliser l'élaboration de son prochain budget comme une occasion pour investir afin de favoriser l'accès aux études supérieures et à la recherche, et d'améliorer les conditions des membres de la communauté étudiante. Cette communauté représente non seulement un bassin d'innovation exceptionnel, mais est aussi la relève qualifiée de demain. Sa contribution à la relance sociale et économique sera cruciale et il importe de lui fournir tous les outils nécessaires à l'accomplissement de son plein potentiel.

## BIBLIOGRAPHIE

Alini, Erica « Experts warn about private vs. government student loans », 2017.

<https://globalnews.ca/news/3687793/experts-warn-students-about-private-vs-government-loans/>.

CRIS-UQO, « Les stages et les stagiaires du réseau universitaire québécois : portraits, enjeux et réalités », 2018. <http://www.adeese.org/wp-content/uploads/stages-et-stagiaires-reseau-universitaire-qc-ADEESE.pdf>.

Charlebois, Sylvain, « Des héros bien éphémères », 2020.

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-06-07/opinion-sylvain-charlebois/des-heros-bien-ephemeres>

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, « Enquête sur la santé psychologique étudiante », 2016. <http://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/avis-memoires-recherches-et-positions-1/enquete-sur-la-sante-psychologique-etudiante>.

Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies. « Rapport annuel de gestion 2019-2020 », 2020. [http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG-FRQNT\\_19-20\\_VF.pdf/029e36cb-fcac-4a1c-b462-96e5c76f1469](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/RAG-FRQNT_19-20_VF.pdf/029e36cb-fcac-4a1c-b462-96e5c76f1469).

Fonds de recherche du Québec – Santé. « Rapport annuel de gestion 2019-2020 », 2020.

[http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/11314/489770/RAG\\_FRQS\\_19-20\\_VF.pdf/b4ba53bd-07c3-441b-b474-432d651b2c1e](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/11314/489770/RAG_FRQS_19-20_VF.pdf/b4ba53bd-07c3-441b-b474-432d651b2c1e).

Fonds de recherche du Québec – Société et culture. « Rapport annuel de gestion 2019-2020 », 2020.

[http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG\\_FRQSC\\_19-20\\_VF.pdf/439cc7a0-b6ab-4402-82dc-b3058b9f4425](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/11326/449032/RAG_FRQSC_19-20_VF.pdf/439cc7a0-b6ab-4402-82dc-b3058b9f4425).

Gouvernement du Canada, « Énoncé économique de l'automne 2020 »

Gouvernement du Québec, « Pandémie de la COVID-19 – La ministre McCann annonce une aide supplémentaire de 375M\$ pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire », 2020.

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-la-ministre-mccann-annonce-une-aide-supplementaire-de-375-m-pour-les-etudian/>.

Gouvernement du Québec, « Stages étudiants : Programmes d'études professionnelles, techniques et universitaires », 2019. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/enseignement-superieur/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf).

Rémillard, David, « La santé mentale des étudiants inquiète, les ressources tardent », 2020,

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1741576/etudiants-cegeps-universites-sante-mentale-pandemie-covid19-quebec>.

Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2019. Enquête sur les logements locatifs, centres urbains : taux d'inoccupation.

Statistique Canada, « Comment les étudiants du niveau postsecondaire au Canada sont-ils touchés par la pandémie de COVID-19 ? », 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-627-m/11-627-m2020032-fra.pdf?st=5PTO5jpO>

Union étudiante du Québec, « Recherche sur l'endettement étudiant », 2018.

<https://unionetudiante.ca/download/recherche-endettement-etudiant/>

Union étudiante du Québec, « Enquête « Sous ta façade », enquête panquébécoise sur la santé psychologique étudiante », 2019. <https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport-UEQ-Sous-ta-fa%C3%A7ade-VFinale-FR.pdf>.

Union étudiante du Québec, « Enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la COVID-19 », 2021. [https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ\\_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19\\_20210208\\_Grf-VF-1.pdf](https://unionetudiante.ca/wp-content/uploads/2021/02/UEQ_Rapport-Enque%CC%82te-COVID-19_20210208_Grf-VF-1.pdf).

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant, 2017a. Le logement étudiant au Québec en 2017, rapport de recherche.